

**Collectif No Pass Aix**  
**Site web :**  
**nopassaix-paca.org/Visiteurs/Ecole-CPS-EAS**  
**EVARS - EDUCATION SEXUELLE A L'ECOLE (EAS) :**  
**Où en est-on ?**

1°) De quoi s'agit-il ? : Tract écrit par un enseignant s'adressant à la fois aux parents et aux enseignants, distribué par notre collectif devant les écoles maternelles et primaires et dans les jardins publics :



et



2°) Programme du Conseil Supérieur des Programmes : projet de mars 2024 et document définitif de février 2025 :



3°) Le ton du gouvernement se durcit : Article BFM Info : « les parents ne seront pas forcément prévenus de la date ni du contenu des séances EVARS .... »



4°) Des Sénateurs, en France, émettent des réserves sur le projet EVARS et interpellent la ministre E. Borne :



5°) le Rapport de SOS Education dénonce des cas concrets de dérives dans les écoles maternelles, primaires et les collèges (à partir de la page 70)



6°) Des dérives signalées aussi dans les écoles de la région PACA: école Simone-Thou-louze à Carry le Rouet et Louis Vignol à la Ciotat:



7°) Le prix Goncourt 2024 des lycéens : édifiant !



***Diffusez au maximum !! Vos enfants sont en danger !***

8°) Avant qu'EVARS ne devienne obligatoire en France, divers collectifs ou associations proposaient aux parents des modèles de lettres s'appuyant sur des textes de lois, pour obtenir éventuellement une dispense de séances EVARS pour leurs enfants....

9°) Nos voisins belges invoquent, quant à eux, l'art 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui défend « le droit au respect de la vie privée et familiale » : (à partir de la 43ème minute)



10°) Toutefois, Me Brusa, avocat, nous explique que, depuis le 06/02/2025, date à laquelle EVARS est devenu obligatoire dans les écoles, les demandes de dispenses des parents sont désormais rejetées et leur responsabilité civile voire pénale, peut être engagée du fait de l'absence injustifiée de l'enfant...

**Parents, attention de ne pas vous mettre dans l'illégalité, ce qui pourrait entraîner à votre encontre des mesures judiciaires ou administratives, lourdes de conséquences pour vous et votre enfant ....**

Selon ce même avocat, actuellement, **seul un cas de traumatisme avéré** chez votre enfant pourrait légitimer, **à postériori**, un retrait des cours de sexualité, mais au prix de lourdes et multiples démarches médicales, judiciaires, pour vous et pour votre enfant....

Voir ci-dessous les diverses démarches proposées par Me Brusa :



**11°) Parents, n'attendez pas un événement traumatisant !! Agissez en amont pour préserver vos enfants :**

Informez-vous sur l'EAS et informez votre entourage (pour vous accompagner : notre site web : [nopassaix-paca.org](http://nopassaix-paca.org)....)

Allez sur le site <https://www.onsexprime.fr/la-sexualite> de Santé Publique France, partenaire de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'éducation à la sexualité et destinés aux enfants



Unissez-vous pour le bien de votre enfant et de tous les enfants ! Dialoguez avec les autres parents, n'agissez jamais seul !

Rencontrez ensemble le Directeur d'école, exprimez vos inquiétudes, vos questionnements, montrez-lui le Rapport de SOS Education, faites jouer votre autorité parentale dans le cadre, si possible, d'un dialogue respectueux...

Prenez éventuellement l'attache d'un avocat spécialisé dans le droit des enfants....

Faites preuve de courage, d'ingéniosité, d'inventivité et de **BON SENS**....

**Et surtout, dialoguez avec votre enfant pour savoir comment s'est passée sa journée à l'école, ce qu'il a appris, observez son comportement, parlez avec les autres parents (ont-ils observé des changements de comportements chez leurs enfants ?). Tous n'ont pas la même capacité de s'exprimer...**

**Regardez le cahier de classe, lisez les livres que vous prenez à la bibliothèque pour votre enfant de maternelle avant de les lui remettre....**

12°) Le remarquable travail d'un enseignant sur l'EAS dans l'Education Nationale : Plusieurs années de recherches dans les documents Officiels de l'Education Nationale ont permis à Rémi/Hamelin, enseignant, **de trouver un fil conducteur entre l'EAS, les Compétences psycho-sociales, l'Intelligence Artificielle, le e-learning et la Santé mentale.**

Tout le cheminement de Rémi est développé dans sa vidéo ci-dessous avec Nicolas Bouvier.

Tous les travaux de Rémi, surlignés en vert, peuvent être trouvés sur notre site web : [nopassaix-paca.org/visiteurs/École-CPS-EAS](http://nopassaix-paca.org/visiteurs/École-CPS-EAS)



13°) Pour vous guider : Synthèse complète de 220 pages réalisée par un comité d'experts abordant le sujet : éducation à la sexualité : **de la prévention à la sexualisation précoce, risques et bonnes pratiques.** (notamment, témoignage d'une ancienne professeur de SVT (pages 167 à 171))



14°) Une vidéo remarquable : Echange respectueux, équilibré et très éclairant entre 3 professionnels de la petite enfance et adolescence.... (entre 9 mn et 16 mn)

